

Paris, le 13 février 2020

Pour la liberté d'expression. Il n'y a pas d'« affaire Mila ».

La Ligue de l'enseignement se félicite qu'une solution administrative ait pu être trouvée pour que la jeune lycéenne Mila, insultée et agressée localement et sur les réseaux sociaux, retrouve une situation adaptée pour la poursuite pacifiée de sa scolarité.

Qualifiant les propos qui lui ont été reprochés, le parquet de Vienne a déclaré : *« l'enquête a démontré que les propos diffusés, quelle que soit leur tonalité outrageante, avaient pour seul objet d'exprimer une opinion personnelle à l'égard d'une religion, sans volonté d'exhorter à la haine ou à la violence contre des individus à raison de leur origine ou de leur appartenance à cette communauté de croyance ».*

D'emblée, la Fédération de la Ligue de l'enseignement de l'Isère, où réside Mila, a rappelé qu'*« il est possible de critiquer ou d'insulter une religion, ou toute autre croyance et conviction philosophique ou politique, sans encourir de poursuites ».* La Ligue de l'enseignement s'est de longue date engagée pour la liberté d'expression. Dans le cadre de ses Rencontres laïques, elle a consacré une journée complète, le 5 juin 2019, à ce sujet. Les vidéos des interventions sont en ligne dans [notre édition « Laïcité » sur Mediapart](#). Cette liberté s'exprime dans le domaine religieux et philosophique. Sans reprendre le terme « blasphème », notion qui n'existe plus dans le droit positif français.

La jeune femme a usé de sa liberté d'expression. Elle en a le droit. Les menaces de mort sont inacceptables et punissables. Mila doit pouvoir poursuivre ses études et vivre sa vie en paix. Il n'y a pas d'« affaire Mila ».

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire laïque dont les activités impliquent plusieurs centaines de milliers de personnes. Elle est aussi un mouvement d'idées. Refusant les imprécations, nous sommes ainsi résolument engagés dans les débats sur ce thème. Dans ce cadre, nous entendons les personnes qui pratiquent paisiblement leur religion et qui souhaitent, eux aussi, exprimer leur point de vue. La liberté d'expression est intimement liée à la liberté de conscience, religieuse ou philosophique. Dans une République laïque comme la nôtre, la pratique et l'expression religieuse sont garanties. De même, la critique des religions et des philosophies est libre. Seuls les discours de haine visant expressément des personnes sont interdits.

Sachons en parler tous ensemble...